

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1 octobre 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### **2021-10-370 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
  - o 4.2. Autorisation - Consommation de boissons alcooliques - Événement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2021-10-371 AUTORISATION DE RASSEMBLEMENT ET FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE BEAUCHAMP.**

CONSIDÉRANT que des citoyens de la rue Beauchamp ont procédé bénévolement à l'aménagement de leur secteur notamment par la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT que ces citoyens souhaitent se réunir pour le souligner;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement 2019-972 concernant les nuisances, lesquelles permettent au Conseil d'autoriser la consommation de boissons alcooliques dans les endroits publics en raison de la tenue d'événements spéciaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Beauchamp, soit entre les adresses civiques 40 et 52;
- QUE ce Conseil autorise un rassemblement de citoyens à cet endroit afin de souligner l'aménagement du secteur;
- QUE la consommation de boissons alcooliques y soit autorisée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2021-10-372 AUTORISATION - CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLIQUES - ÉVÉNEMENT**

CONSIDÉRANT la location du terrain de baseball du parc Loiselle pour un événement corporatif ce 1<sup>er</sup> octobre 2021 de 13 à 17h par la société Chiasson Gauvreau;

CONSIDÉRANT la demande de permis d'alcool faite par le locataire;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement 2019-972 concernant les nuisances, lesquelles permettent au Conseil d'autoriser la consommation de boissons alcooliques dans les endroits publics en raison de la tenue d'événements spéciaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et

- QUE ce Conseil autorise la consommation de boissons alcooliques au terrain de baseball du parc Loiselle pour un événement corporatif de la société Chiasson Gauvreau ce 1er octobre 2021 de 13 à 17h.

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 12 h 02.***

***La deuxième période de questions a eu lieu à 12 h 02.***

**2021-09-373 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 12 h 02.

**ADOPTÉE à l'unanimité**